

Mais dans le district de Québec.

J'ai remarqué que M. J. C. Chapais a, plusieurs fois, et en particulier dans *Le Revue des travaux étrangers*, *Conf. Ind. Lait.* à Arthabaska, émis l'opinion que le blé d'inde ne vient pas dans la partie est de la province de Québec. Je prends la liberté de dire que ceci n'est pas exact, au moins pour le comté de Bonaventure, qui, pourtant est situé dans la partie est de la province. L'année dernière j'ai récolté du blé d'inde de 14 pieds de hauteur, et un quart d'arpent m'a donné dix tonneaux de fourrage vert. Cette année il promet autant; car aujourd'hui même j'ai mesuré des plants de sept pieds parmi mon blé d'inde que j'ai semé le 13 juin. Je ne sais pas si l'on fait beaucoup mieux aux environs de Montréal et dans Ontario. M. Lippens a constaté que cette plante vient tout aussi bien ici que dans la partie ouest de la province et je serais heureux que vous aussi, Monsieur le directeur, viussiez vous persuader, sur les lieux, de ce que peut produire notre sol étant donné le climat de la Baie-des-Chaleurs.

A. P. BÉRUBÉ, prêtre.

Merci La Baie des Chaleurs est plus favorisée sous le rapport du climat que le reste du district de Québec. E. A. B.

Feuilles de betteraves et de choux.

En réponse à un de nos dévoués correspondants :

Quant à casser les feuilles de betteraves pendant leur croissance il a été démontré que la chose nuit beaucoup au poids et à la qualité de la récolte. Ce n'est donc pas recommandable. Pour les feuilles de choux inutiles, on peut les utiliser, mais encore faut il attendre que les choux soient parfaitement formés et que les feuilles se détachent elles-mêmes, ou à peu près, de la plante.

Quant à étiéer le blé d'inde, il paraît assez sûr que cela avance la maturation. Mais je crois que la récolte en est diminuée. Il faudrait un travail spécial par un spécialiste pour élaborer à fond cette question. Ed. A. B.

LA RACE BOVINE-CANADIENNE.

Conférence donnée par le docteur J. A. Couture à la convention de la Société d'Industrie laitière tenue à Arthabaska en décembre 1889.

Beaucoup d'entre vous sans doute, se rappellent qu'à la convention d'industrie laitière, à Saint Hyacinthe, en 1883, dans une conférence que je faisais à cette occasion, je suggérais ou plutôt je répétais l'idée de renouveler la race bovine canadienne, et je vous suggérais d'établir un livre de généalogie. En 1885, dans une autre conférence, à Québec, devant une autre société, encore, je suggérais d'établir un livre pour la race bovine canadienne.

Le gouvernement comprit que ces suggestions avaient du bon et fit adopter à la session suivante une loi qui établissait le livre de généalogie et le livre d'Or de la race bovine canadienne.

Le livre fut ouvert en 1886, le 6 décembre, et à la convention de Trois-Rivières, l'année suivante, nous avions sept entrées.

Durant cette année nous avons inscrit 28 mâles de race pure canadienne; 6 mâles jersey-canadiens; 145 femelles canadiennes et 28 femelles jersey-canadiennes. En tout 205.

L'année suivante, en 1888, le nombre d'inscriptions est petit. Je dirai pourquoi tout-à-l'heure.

Nous inscrivons en 1888 : 2 taureaux seulement, de race pure canadienne; 13 femelles canadiennes; 8 mâles jersey-canadiens, et 7 femelles jersey-canadiennes. En tout 30 inscriptions.

Cette année (1889), dans une division spéciale du livre généalogique le nombre des inscriptions a augmenté considérablement. Nous avons inscrit : 31 mâles canadiens purs; 24 jersey ou jersey-canadiens (car, d'après une classe des règlements du livre de généalogie, les jersey et les guernesey, descendant

de la même souche que la race bovine-canadienne pure, ont droit à l'inscription. Nous avons donc inscrit 24 mâles jersey ou jersey-canadiens, et 2 guernesey; 74 femelles canadiennes, 33 femelles jersey et jersey-canadiennes et une guernesey. En tout 165.

Il y a donc d'inscrit actuellement 98 mâles canadiens purs; 38 mâles jersey et jersey-canadiens et 2 guernesey; en tout 138. Femelles canadiennes pures 232. Jersey et jersey-canadiennes 68, guernesey 1. En tout 310. Total 438.

De plus il y a au moins 50 demandes d'inscriptions; je dis au moins; peut être en ai je 100. J. ne les ai pas comptées, mais je sais que j'en ai un grand nombre.

La première année, 1887, nous avons sollicité plus d'inscriptions qu'il ne nous en a été demandé par les propriétaires. J'avais été envoyé dans le comté de Charlevoix, surtout, afin de voir s'il y avait un grand nombre de bestiaux canadiens purs et de prendre des inscriptions. Dans mon voyage, j'ai rencontré autant de bestiaux canadiens purs que j'en désirais. J'ai pris au-dessus de 100 inscriptions d'animaux appartenant à des personnes qui se disaient désireuses que leurs animaux fussent inscrits, mais qui, depuis, n'ont donné aucune nouvelle ni des naissances, ni des décès, ni des mutations; et présumant qu'elles continueraient à garder le silence, nous avons pris le parti de les rayer complètement. Car si le livre de généalogie de la race bovine canadienne doit exister, on doit pouvoir contrôler ce que deviennent les animaux inscrits et ce que deviennent leurs produits, ce qu'ils rendent, quelle est leur valeur etc. Du moment qu'une personne fait inscrire des animaux et qu'elle cesse de communiquer à la commission les renseignements dont elle a besoin, afin de faire part au public de ce qui se passe au sujet de cette race, il n'y a plus lieu de faire de telles inscriptions, il y a plutôt lieu de les rayer. De sorte que nous sollicitons les inscriptions et nous prenons celles que nous avons demandées après l'inspection et d'ici à ce que le livre de généalogie soit fermé, c'est-à-dire jusqu'au 16 novembre prochain, nous nous proposons de rayer du livre ceux qui ne nous auront donné aucune nouvelle pendant dix-huit mois. Le livre de généalogie ne sera fermé que l'an prochain, le 10 décembre 1890.

Je dis qu'il est nécessaire que la commission sache exactement ce qui se passe au sujet des animaux inscrits. Ainsi il est important que les mutations lui soient transmises. Le propriétaire d'un animal inscrit le vend; il est important que la commission soit informée de ce fait, afin qu'il soit inscrit au nom du nouvel acquéreur. Il est de plus important que les naissances soient communiquées à la commission, afin qu'elle puisse dire à ceux qui se renseigneraient auprès d'elle: Telle vache a donné naissance à tel et tel animal qui appartient à tel et tel individu; les dates des naissances, les plus forts rendements en lait, en beurre, enfin tous les renseignements possibles. La même chose pour les décès, surtout lorsque les animaux ont été livrés à la boucherie, afin que nous les rayions complètement du livre et que nous ne nous en occupions plus.

Autrement le livre de généalogie devient une farce, absolument rien qu'une farce.

Il est utile, il est avantageux que les propriétaires d'animaux inscrits au livre de généalogie leur fassent subir des épreuves, afin de se rendre compte aussi bien que possible du rendement en lait ou en beurre. Il va sans dire que si le propriétaire d'un troupeau a à cœur de faire de l'argent, de le rendre payant, il faut qu'il l'annonce; or, il ne l'annoncera jamais mieux qu'en communiquant à la commission, qui, elle, les communiquera à la presse, les bons rendements, les rendements extraordinaires des vaches inscrites. Cela est important dans le moment, et cela le deviendra de plus en plus à l'avenir, parceque les demandes arrivent tous les jours, chez moi, de personnes qui désirent acheter des animaux canadiens